



PRODUIT PREVOYANCE F.E.H.

18 juillet 2018



Les porteurs du projets



Antoine SOLANET

Responsable des affaires sociales

Patricia BECHU

Responsable des Relations Extérieures

Valérie MONVILLE-CHEREAU et Pierre MANDRON

Responsables Commerciaux Grands Comptes

L'offre prévoyance FEH



L'OFFRE PRÉVOYANCE FEH

GARANTIES	MONTANT DES PRESTATIONS (en pourcentage du salaire brut de référence sauf pour l'allocation obsèques)	
	Salariés CADRES	Salariés NON-CADRES
CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD) TOUTES CAUSES		
Célibataires, veufs, divorcés, séparés sans enfant à charge	350 % TA / TB	130 % TA
Célibataires, veufs, divorcés, séparés avec un enfant à charge	440 % TA / TB	165 % TA
Mariés, lié par un Pacs, concubins sans enfant à charge	450 % TA / TB	160 % TA
Mariés, lié par un Pacs, concubins avec un enfant à charge	540 % TA / TB	195 % TA
Majoration par enfants à charge, dès le 1 ^{er} enfant	90 % TA / TB	35 % TA
RENTE D'ÉDUCATION		
▪ Enfant à charge jusqu'au 9 ^e anniversaire	10 % TA / TB	6 % TA
▪ Enfant à charge du 9 ^e au 18 ^e anniversaire	15 % TA / TB	9 % TA
▪ Enfant à charge du 18 ^e au 26 ^e anniversaire	20 % TA / TB	12 % TA
ALLOCATION D'OBSÈQUES		
Décès de l'assuré, du conjoint (partenaire lié par un Pacs ou concubin assimilé), d'un enfant à charge (limité au frais réel en cas de décès d'un enfant de moins de 12 ans)	175 % PMSS	100 % PMSS
INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ		
Incapacité temporaire de travail (sous déductions des prestations SS) Indemnités journalières (sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale et du salaire maintenu par l'employeur notamment au titre de ses obligations légales ou conventionnelles) Franchise : Point de départ de la prestation : Montant de la prestation :	à l'issue d'une franchise de 90 jours continus d'arrêt de travail 85 % TA / TB	à l'issue d'une franchise de 90 jours continus d'arrêt de travail 75 % TA
INVALIDITÉ (sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale)		
1 ^{re} catégorie : rente accident du travail ou maladie professionnelle dont le taux d'incapacité permanente est de 33 % à 65 %	51 % TA / TB	45 % TA
2 ^e catégorie : rente accident du travail ou maladie professionnelle dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 65 % sans allocation pour tierce personne	85 % TA / TB	75 % TA
3 ^e catégorie : rente accident du travail ou maladie professionnelle dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 65 % avec allocation pour tierce personne	85 % TA / TB	75 % TA
TAUX DE COTISATION (hors éventuels risques en cours)	1,52 % TA / 2,30 % TB	0,98 % TA

Exemple – salariée non cadre

Décès d'une salariée non cadre à 35 ans :

- Salaire brut annuel : 25 000 €
- Mariée, 1 enfant à charge de 5 ans

Droits à la famille au 01/09/2018 :

Prestations versées par Malakoff Médéric	Salariée non-cadre
Capital décès	$25\,000 \times 195\% = 48\,750\text{ €}$
Rente d'éducation annuelle par enfant à charge	$25\,000 \times 6\% = 1\,500\text{ €}$
Allocation obsèques	3 311 €

Cotisation moyenne mensuelle : $(25\,000 / 12) \times 0,98\% = 20,42\text{ €}$

Exemples – salariée cadre

Décès d'une salariée cadre
à 50 ans :

- Salaire brut annuel : 38 500 €
- Séparée, 1 enfant à charge de 15 ans

Décès d'une salariée cadre
à 50 ans :

- Salaire brut annuel : 40 000 €
- Séparée, 1 enfant à charge de 15 ans

Droits à la famille au 01/09/2018 :

Prestations versées par Malakoff Médéric	Salariée cadre
Capital décès	$38\,500 \times 440\% = 169\,400 \text{ €}$
Rente d'éducation annuelle par enfant à charge	$38\,500 \times 15\% = 5\,775 \text{ €}$
Allocation obsèques	$3\,311 \times 175\% = 5\,794,25 \text{ €}$

Prestations versées par Malakoff Médéric	Salariée cadre
Capital décès	$40\,000 \times 440\% = 176\,000 \text{ €}$
Rente d'éducation annuelle par enfant à charge	$40\,000 \times 15\% = 6\,000 \text{ €}$
Allocation obsèques	$3\,311 \times 175\% = 5\,794,25 \text{ €}$

Cotisation moyenne mensuelle : 48,77 €
 $(38\,500 / 12) \times 1,52\%$

Cotisation moyenne mensuelle : 50,84 €
 $(39\,732 / 12) \times 1,52\% + (268 / 12) \times 2,30\%$

Performance et innovation de notre gestion

UNE GESTION CERTIFIÉE

- Paiement/Remboursement des IJ : 10 jours
- Versement du capital décès : 20 jours
- Réponse aux réclamations clients : 10 jours ouvrés

UN ESPACE CLIENT ENTREPRISE, 24 H / 24

- Affilier/radier un salarié
- Régler ses cotisations
- Déclarer un arrêt de travail
- Echanger avec vos interlocuteurs Malakoff Médéric
- Visualiser vos contrats
- ...



Notre accompagnement

Un interlocuteur commercial unique garant de la relation avec l'entreprise et interlocuteur privilégié pour :

- toutes réponses aux questions relatives à la protection sociale
- la mise en gestion de l'offre prévoyance
- le suivi commercial

Il assure le lien avec l'ensemble des compétences Malakoff Médéric : juridique, souscription, prévention et services, action sociale...

Nos services prévention & action sociale



Mieux maîtriser l'absentéisme

Tableau de bord interactif

PREVENTION



DIAGNOSTIQUER

Comprendre, suivre et prévenir les facteurs déterminants de l'absentéisme

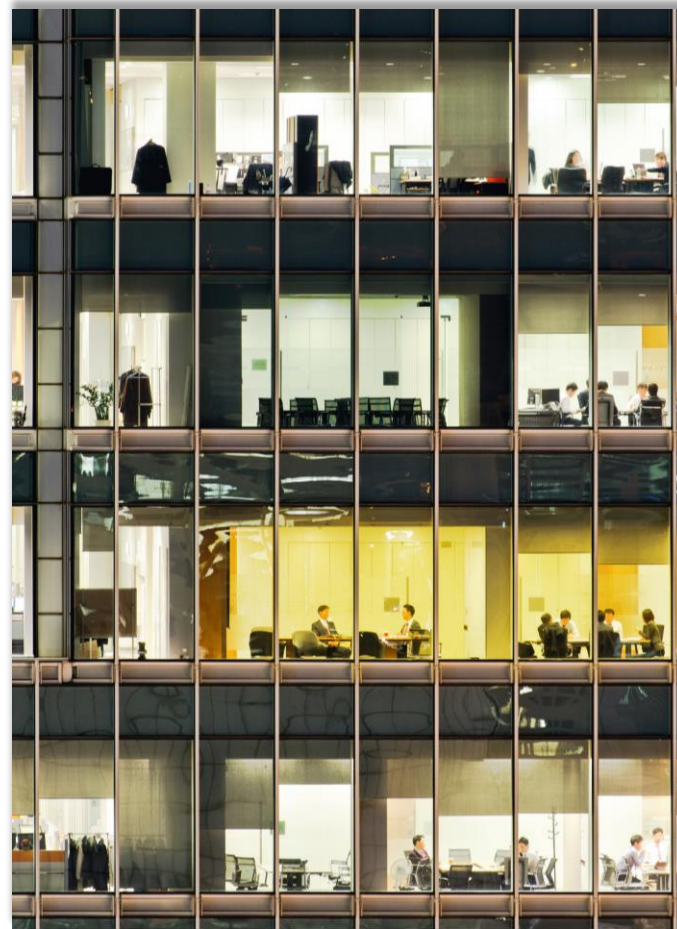
- Synthèse de l'absentéisme intégrant : prévalence, fréquence, durée, typologie, saisonnalité
- Analyse et restitution annuelle par âge, genre, statut et établissement
- Comparaison de vos données avec celles de notre portefeuille clients

BÉNÉFICE ENTREPRISE

Bénéficiaire d'un observatoire personnalisé avec accès dédié et de benchmarks sectoriels et nationaux

BÉNÉFICE SALARIÉ

Évoluer dans une entreprise impliquée sur les sujets d'absentéisme et de prévention



Mieux maîtriser l'absentéisme

Certificat médical d'arrêt de travail

PREVENTION



AGIR

Analyser les arrêts de travail pour prévenir les dérives d'absentéisme et proposer à vos salariés un accompagnement social

Le service de médecine conseil Malakoff Médéric étudie le certificat médical d'incapacité de travail avec 3 objectifs :

- Déterminer le bien-fondé médical de l'arrêt de travail
- Proposer des services d'accompagnement de retour à l'emploi
- Repérer les éventuels cas de fraudes

BÉNÉFICE ENTREPRISE

Accompagner vos salariés en arrêt de travail

BÉNÉFICE SALARIÉ

Être accompagné pour un retour à l'emploi pérenne



Mieux maîtriser l'absentéisme

Accompagnement retour à l'emploi

PREVENTION



AGIR

Adapté au salarié en arrêt de travail de longue durée, ce service permet de bénéficier d'une reprise sereine de son activité professionnelle dans l'entreprise en favorisant son bien-être personnel et social :

- un accompagnement modulable selon les besoins grâce à un coaching personnel,
- des aides sociales pour lever les freins d'ordres juridique, financier ou familial au retour à l'emploi,
- un accompagnement sans frais pour l'entreprise comme pour le salarié.

Le comptoir MM de la nouvelle entreprise

LE COMPTOIR **mm**
de la nouvelle entreprise

Découvrez
toute l'actualité
de ceux qui placent
l'humain au coeur
des entreprises

🔬 Études et
expérimentations

🗨️ Rencontres et partage
de bonnes pratiques

🌐 Site internet dédié :
lecomptoirmm.com



Le Comptoir mm analyse, décrypte les mutations du travail pour accompagner les entreprises qui placent l'humain au cœur de leur stratégie

- Le télétravail est-il gagnant-gagnant pour les salariés et l'entreprise ?
- Baromètre santé et qualité de vie des dirigeants,
- Salariés aidants, comment l'entreprise peut-elle aider ?
- Allongement de la vie professionnelle : où en sont les entreprises ?

Atelier Qualité de Vie au Travail

Le LAB MM : co-construire ensemble



AGIR

Co-cr er des solutions pour am liorer la qualit  de vie au travail dans votre organisation

Malakoff M d ric vous propose de participer   un atelier de co-construction sur la th matique de la Qualit  de Vie au Travail (QVT) en format intra ou inter entreprise.

Une demi-journ e pour :

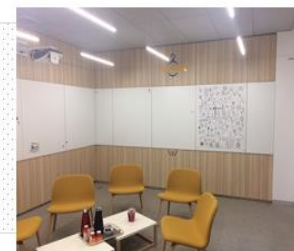
- Partager et  changer sur la QVT,
- Imaginer des solutions concr tes
- Participer   la construction des services QVT de demain !

B N FICE ENTREPRISE

Am liorer la qualit  de vie au travail au sein de l'organisation

B N FICE SALARI 

B n ficiaire des plans d'actions issus de l'atelier



Malakoff Médéric a fait de l'action sociale, l'un de ses engagements majeurs

ACTION SOCIALE

Le référentiel des aides ainsi que les modalités de fonctionnement sont soumis aux commissions sociales Malakoff Médéric (nature des aides, plafonds de ressources, événements générateurs provoquant les difficultés...), et sont validés chaque année par le Conseil d'administration.

L'attribution des aides sociales se fait en fonction de ce référentiel. Les entreprises clientes bénéficient de ces services, **dès le 1^{er} jour de leur adhésion.**

Par sa présence sur tout le territoire, l'action sociale de Malakoff Médéric privilégie des liens de proximité avec ses clients par son réseau constitué de **35 délégations.**

Les chiffres 2017

14,9 M€
de ressources
dédiées

1 838
interventions
auprès des RH

104 000
personnes
accompagnées

2 457
aides
financières



Mieux accompagner vos salariés et leur famille dans les moments sensibles de leur vie

ACTION SOCIALE



Handicap

Amélioration de l'habitat et de la qualité de vie

Accompagner la scolarité des enfants handicapés

CESU

Accompagnement handicap ...

Accès aux loisirs



Aide aux aidants

CESU aidant et aide au répit pour l'aidant

Accompagnement d'enfant hospitalisé

Aide au congé de proche aidant

Complément au CSF



Fragilité budgétaire

Aide exceptionnelle aux dépenses de santé

Aide aux difficultés budgétaires

Catastrophes naturelles



Aide à la famille

CESU maternité, garde d'enfants, décès

Aide au permis de conduire

Ces aides individuelles sont délivrées sous conditions de ressources



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE